

Montreuil, le 4 janvier 2016

Aux membres de la commission exécutive de l'UGFF
Aux syndicats et aux unions de syndicats
Aux fédérations

Réforme territoriale de l'État
Bref compte rendu du groupe de travail du Conseil Supérieur de la Fonction Publique
de l'État du 15 décembre 2015

- **Textes et instances en cours :**

- Arrêté relatif à la Prime d'Accompagnement à la Réorganisation Régionale de l'État (PARRE).
- Décret « balai » comportant des dispositions techniques et une disposition d'ordre général permettant la réaffectation automatique des personnels des anciennes directions régionales dans les nouvelles directions régionales.
- Nouvelle convocation du Comité technique ministériel des affaires sociales au sujet du projet de décret relatif aux DRDJSCS.
- Le ministère de l'Intérieur publiera un décret adaptant les commissions administratives paritaires des personnels de police aux nouvelles zones de défense.
- Réunion du Comité technique de réseau de la Direction générale des douanes et des droits indirects (texte visant à adapter le périmètre des Directions interrégionales de la DGDDI aux nouveaux périmètres des régions).
- L'arrêté d'organisation des directions régionales de l'Insee pose des problèmes juridiques du fait des principes relatifs à l'indépendance de la statistique. Qui doit signer le texte ? Faut-il un arrêté ministériel ou un arrêté signé par le Secrétaire général de Bercy et le Directeur général de l'Insee ? Le débat juridique n'avait pas fait l'objet d'un arbitrage à la date du 15 décembre.
- La saisine des DR et des SGAR sur les projets d'arrêtés portant organisation des nouveaux services devait s'achever à la date du 18 décembre. Les CHSCT ont fait l'objet d'au moins une saisine. A l'évidence, l'administration a fait la sourde oreille quant au rejet de la réforme territoriale de l'État exprimée, sous des formes multiples et diverses (envahissements des CT, boycott des CT, votes négatifs des textes proposés...)

- **Conseil des Ministres du 16 décembre :**

Communication dédiée sur la réforme territoriale de l'État par le Premier Ministre (bilan de la phase préparatoire).

Nominations diverses.

- **Fiches de poste :**

300 fiches de poste ont été publiées : Directeurs régionaux, Directeurs régionaux adjoints, SGAR. Les nouveaux directeurs seront nommés au cours du mois de janvier et au plus tard à la date du 20.

A noter :

- Le décret PARRE est ouvert pour une période de 5 ans. Un arrêté de mise en œuvre du PARRE peut être pris dans la sphère de l'Éducation Nationale. Jean-Luc Nevache, coordonnateur national de la réforme, et Thierry Le Goff, Directeur général de l'administration et de la fonction publique, ont indiqué que « ...la porte est grande ouverte à l'Éducation Nationale ». Ils ont déclaré leur volonté de faire respecter le principe d'égalité de traitement des personnels impactés par la réforme.
- Suite à la publication de la nouvelle charte de déconcentration, des préfets de région ont fait des propositions de réorganisation de services dans les régions qui ne fusionnent pas. Aucune des propositions en question ne sera retenue à ce stade. Néanmoins, le coordonnateur national de la réforme a indiqué qu'un travail allait être réalisé sur l'organisation des services de l'État en Île-de-France.
- Contrairement à la demande unitaire des organisations syndicales, les SRIAS implantées dans les régions qui fusionnent ne seraient maintenues que jusqu'à la date du 31 décembre 2016. (les organisations syndicales demandent le maintien des dites SRIAS jusqu'à la fin de leur mandat à savoir fin 2018. Les discussions se poursuivent néanmoins au sein du CIAS sur l'avenir des SRIAS).
- Un redéploiement des effectifs sera organisé à hauteur de 238 ETP des Directions régionales aux Directions départementales.
- Le groupe de travail du CSFPE sera maintenu durant le premier semestre 2016 de même que les instances informelles dites de dialogue social qui ont été mises en place dans les régions qui fusionnent. Par ailleurs, à la demande des organisations syndicales de la nouvelle région LRMP, un comité de suivi des questions « RH » posées par la réforme a été mis en place par le Préfet...
- Les organisations syndicales de la DGCCRF de même que les fédérations des Finances seront reçues au cours du mois de janvier au sujet des préconisations formulées par les missions d'inspection quant à la réorganisation des politiques publiques et des services publics de cette administration.

Enfin, deux projets de circulaire sont en cours d'écriture. L'une portera sur les autorisations exceptionnelles d'absence accordées aux personnels dans le cadre d'une mobilité géographique liée à la nouvelle organisation territoriale de l'État, l'autre portera sur la période d'adaptation en cas de changement d'affectation dans le cadre d'une mobilité liée à la nouvelle organisation territoriale de l'État.

Vous trouverez ci-joints les projets de texte qui, malgré les interventions des différentes organisations syndicales, ne seront modifiés qu'à la marge.

Nous vous adressons pour information la communication du Conseil des ministres du 16 décembre 2015.